

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1711

Zurich, le 11 mars 2020

SG/vi/zst

Reprogrammation du 70^e Congrès de la FIFA en septembre 2020

Madame, Monsieur,

Face à la propagation du Covid-19, de nombreuses instances internationales, gouvernements et autorités locales déconseillent d'organiser des événements de grande ampleur. Il en a résulté l'annulation ou le report de bon nombre d'événements ainsi que l'imposition de restrictions de voyage dans plusieurs pays afin de protéger la santé et le bien-être des participants.

Dans ce contexte, et avec la volonté d'organiser un événement auquel toutes les associations membres puissent participer, la FIFA va reprogrammer son **70^e Congrès** – initialement prévu le 5 juin 2020 – à Addis-Abeba (Éthiopie) le **18 septembre 2020**.

La convocation formelle se fera par écrit au moins un mois avant la date du Congrès, soit avant le **18 août 2020** (cf. art. 25, al. 2 des Statuts de la FIFA).

Un exemplaire de l'ordre du jour et du Rapport annuel de la FIFA 2019 seront envoyés aux délégués avec la convocation. Si une association membre souhaite soumettre un point à l'ordre du jour du Congrès, elle devra adresser sa demande au secrétariat général de la FIFA par écrit, accompagnée d'une brève explication, d'ici au **18 juillet 2020** (cf. art. 28, al. 1 des Statuts de la FIFA).

Toutes les inscriptions au 70^e Congrès du 18 septembre 2020 se feront en ligne. Chaque association membre recevra une invitation qui lui permettra d'inscrire sa délégation. Les inscriptions seront ouvertes en juin 2020. Pour toute information supplémentaire au sujet de cette procédure, veuillez contacter fifacongressdelegation@fifa.org.

Chaque association membre pourra être représentée au Congrès par un maximum de trois délégués, lesquels pourront tous participer aux débats. Une fois passé le délai d'inscription, les inscriptions ou changements de nom ne seront possibles que sur demande écrite adressée au secrétariat général de la FIFA.

Le voyage et l'hébergement seront organisés une fois l'inscription effectuée. Les délégués recevront des informations concernant la procédure de demande de visa et/ou de visa électronique (le cas échéant) en même temps que leur plan de vol.

De plus amples informations sur l'organisation du 70^e Congrès de la FIFA le 18 septembre 2020 – et notamment sur le programme des événements – seront communiquées aux délégués en temps voulu.

Pour toute question concernant le 70^e Congrès, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général de la FIFA par courriel à l'adresse congress@fifa.org.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copie à : - Conseil de la FIFA
 - Confédérations